



Révision allégée n°2 du PLUi Grand Lac – Communes de Brison-St-Innocent, Le Bourget-du-Lac et Voglans

Publié le 20 octobre 2023
Dernière modification le 15 janvier 2025

Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) Grand Lac (ex CALB) - Communes de Brison-St-Innocent, Le Bourget-du- Lac, Voglans

Le projet de révision allégée n°2 concerne uniquement les communes de Brison St Innocent, Le Bourget du Lac et Voglans.

Objets de la révision allégée

La procédure a pour objet principal de prendre en compte les jugements rendus suite aux contentieux relatifs à l'approbation du PLUi ex-CALB intervenue en 2019 et d'en tirer les conséquences.

Les principaux objectifs poursuivis sont :

- Sur la commune de Brison St Innocent : évolution du zonage du secteur du hameau des Combes,
- Sur la commune du Bourget du Lac : évolution du zonage du secteur Sotto-Mercier,
- Sur la commune de Voglans : évolution du zonage du secteur « A Berlinguet » et correction d'une erreur matérielle.

Concertation préalable et arrêt

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du 25 octobre au 25 novembre 2023 et a été arrêté par délibération du 12 décembre 2023.

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/les-plui-du-territoire/les-procedures-du-plui-grand-lac-approuvees/revision-alleege-n2-du-plui-grand-lac-communes-de-brison-st-innocent-le-bourget-du-lac-et-voglans?>



Le conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation et a arrêté (au sens du code de l'urbanisme) le projet par délibération en date du 12/12/2023. La délibération incluant en annexe [le rapport du bilan de la concertation est téléchargeable ici](#).

Enquête Publique

Le projet de Révision Allégée n°2 du PLUi Grand Lac (ex-CALB) a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulé du **lundi 15/04/24 à 8h30** au **vendredi 17/05/24 à 17h00**.

Le public peut retrouver le rapport [ici](#) et les conclusions [ici](#) du commissaire enquêteur Monsieur Luc CLOUET.

Approbation

Par délibération du conseil communautaire en date du 9 juillet 2024 a été approuvée la révision allégée n°2 du PLUi. La délibération est consultable [ici](#).



GRAND LAC

Service Urbanisme Foncier

📍 1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

🕒 du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

📞 04 79 63 87 44

@ Courriel

📍 ITINÉRAIRE ([HTTPS://WWW.GOOGLE.COM/MAPS/DIR//45.681401,5.905628](https://www.google.com/maps/dir//45.681401,5.905628))

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.